

**Les Etats du Mali, du  
Niger et du Burkina  
Faso, formant la  
confédération AES,  
quittent la Cour pénale  
internationale**





# Une décision cohérente avec le projet de l'AES

L'Alliance des Etats du Sahel (AES) est une organisation intergouvernementale, initialement fondée sous la forme d'un organe de coopération de défense, qui rassemble le Niger, le Mali et le Burkina Faso. Ces trois pays gouvernés par une junte militaire sont unis dans une confédération depuis juillet 2024.

Affichant leur idéal de « souveraineté retrouvée », la confédération traduit un destin commun entre ces trois pays du Sahel qui partagent de nombreux défis en commun, au premier rang desquels la lutte contre le terrorisme.

Depuis l'annonce d'une confédération, les dirigeants respectifs ont annoncé la mise en place de plusieurs instruments mettant en œuvre cette « souveraineté retrouvée » : **hymne confédéral, drapeau confédéral ou encore une chaîne de radio.**



# Un effet des critiques adressées à la CPI

**Les premiers mois d'existence de la confédération sont ainsi limités à un enchaînement de décisions symboliques sans grande valeur opérationnelle.** La décision de se retirer de la Cour pénale internationale rentre pleinement dans cette stratégie de construction d'un récit.

**En effet, historiquement, la CPI a régulièrement été pointée du doigt pour être un relais de coercition supplémentaire des puissances occidentales, nombreuses étant les anciennes puissances coloniales.** Parmi les individus condamnés ou en attente de jugement par la CPI depuis sa création, la grande majorité est issue de l'Afrique.

Cette décision, n'ayant que peu de conséquences directes, **permet aux dirigeants de s'offrir à peu de frais une victoire politique auprès de leur population.**



# Une décision motivée par les intérêts de l'AES

Dans le communiqué de retrait de la CPI, la Confédération des Etats du Sahel a vivement critiquée cette dernière, la jugeant « incapable de prendre en charge et de juger les crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de génocide ».

Au-delà des bénéfices médiatiques retirés de cette décision, **celle-ci peut refléter des motivations davantage pragmatiques, notamment par volonté de converger avec la Russie de Poutine, partenaire important de l'AES et visé par un mandat d'arrêt de la CPI.**



# Une décision non isolée

Le retrait de la CPI ne vient pas isolément. **Les trois États ont déjà rompu avec des institutions régionales et francophones** (sortie de la CEDEAO, mise à distance de l'OIF) et enchaînent mesures de séparation politique et symbolique depuis la prise de pouvoir des trois juntes.

**La rupture avec la CEDEAO**, principale organisation intergouvernementale d'Afrique de l'Ouest, est par ailleurs pleinement assumée par les membres de l'AES qui lui reprochent d'être une organisation influencée par les puissances ex-coloniales.

Cette stratégie vise à **délégitimer les interlocuteurs régionaux perçus comme instruments d'ingérence et à créer un espace politique alternatif** où les contraintes externes — juridiques, économiques et diplomatiques — sont affaiblies.



# Les conséquences de la décision et le futur de l'AES

Le retrait est d'abord symbolique mais il a des effets concrets. **Il réduit notamment les leviers diplomatiques et juridiques externes disponibles pour faire pression sur ces régimes,** complique l'accès à la justice internationale pour les victimes et renforce l'ambition confédérale d'opérer hors des cadres juridiques occidentaux

Enfin, **la décision est une étape supplémentaire de l'approfondissement du projet confédéral de l'AES,** scruté avec attention par les pays voisins et surtout par les populations de la région.

Pour l'instant, l'AES a très bien compris comment utiliser certains leviers idéologiques et communicationnels pour faire accepter leur projet par les populations. Néanmoins, la confédération a eu peu d'effets opérationnels. Affaire à suivre...